

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 avril 2017</b>	<b>N° 2017-200</b>

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20  
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10  
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00  
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 avril 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2017-200</b>

---

**Carbon-Blanc - École des entrepreneurs et des chefs d'entreprises (EDECE) et pépinière d'entreprises du Brignon - Subventions aux associations EDECE et pépinière du Brignon - Décisions - Autorisations**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

➤ **Présentation des associations :**

**L'EDECE :**

Créée en décembre 2014, et opérationnelle depuis février 2015, l'EDECE centre son action sur l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises pour des personnes au chômage, et qui disposent d'un projet ou d'une expertise qui leur permettrait de facturer des prestations à des clients, sans attendre une éventuelle embauche comme salarié.

**Les objectifs généraux de l'EDECE :**

- accompagner les immatriculations et retenir les entrepreneurs sur le territoire,
- se placer en amont de tout traumatisme économique et offrir des alternatives de pérennisation d'emplois (reconversion, essaimage),
- accélérer les vocations à entreprendre en démythifiant l'acte de création/reprise d'entreprises sans le banaliser,
- faciliter le passage de la culture de salariés à la culture d'entrepreneurs,
- se positionner comme interface entre les candidats abandonnant le projet et des organisations relais facilitant la mobilité professionnelle.

-  
Ce dispositif est ouvert aux porteurs de projets originaires de la rive droite de l'agglomération ou désireux de s'y installer.

**Le fonctionnement pédagogique de l'EDECE et ses objectifs :**

S'appuyant sur les moyens et les compétences de CERFRANCE Gironde, l'école des entrepreneurs et chefs d'entreprise s'adresse à un public généraliste :

- Salariés souhaitant quitter leur entreprise par la création de leur propre activité,
- Jeunes au seuil d'études supérieures
- Porteurs de projets, demandeurs d'emplois,

-

L'état d'avancement du projet est indifférent, de même que le niveau de formation du porteur de projet : aucun diplôme particulier, ni de niveau de diplôme n'est requis sauf à satisfaire à une éventuelle réglementation attachée au projet.

Les acteurs de la création et reprise d'entreprises sont associés au projet pour avis et conseils : chambres consulaires, experts comptables, avocats et certaines écoles d'enseignement supérieur, partenaires sociaux ...

L'EDECE s'inscrit dans la chaîne d'accompagnement à la création d'entreprises en complémentarité avec les autres dispositifs existant sur le territoire et œuvrant dans le champ de l'économie et de l'emploi.

Le programme de l'EDECE est un dispositif à entrées et sorties permanentes, offrant 2 types de parcours, un parcours classique et un parcours plus spécifiquement adaptés aux projets de type start-up, les 2 parcours présentant 3 phases successives : l'accueil, les ateliers, le suivi post création.

- 1ère phase : l'accueil / sélection : 1 heure par personne reçue en entretien individuel : cette phase sert à vérifier l'adéquation entre le porteur et son projet, et notamment d'éviter de conforter le candidat à la création dans une voie pour laquelle il n'est manifestement pas fait.
- 2ème phase : les ateliers, cœur du dispositif, portant sur 8 thèmes : le concept, la logique entrepreneuriale, les marchés cibles et l'approche commerciale, l'organisation de l'entreprise, la communication, les aspects juridiques et fiscaux, la cohérence financière et la finalisation du plan d'affaires.

Sur le parcours classique, la durée est de 13 semaines, l'enseignement alterne l'individuel et le collectif, et l'objectif est d'élaborer le plan d'affaires.

Les groupes ou "promotions" regroupent en moyenne 12 à 13 stagiaires, à raison de 4 promotions par an.

Le parcours start-up (jeune entreprise innovante) fait appel à un accompagnement sur mesure adapté à des projets ou des porteurs atypiques. Il est uniquement constitué de séances en face à face, dont le coût pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire établie au porteur du projet en fonction des heures supplémentaires engagées et de sa situation financière.

Ces parcours sont complétés de conférences faites par des experts d'un domaine spécifique.

- 3ème phase : le suivi ou consolidation. Il s'effectue sur 3 ans :
  - L'audit sur site : l'EDECE s'engage à visiter 4 fois par an, pendant 3 ans la structure nouvellement créée, si elle le désire, en lui consacrant une demi-journée sur site,
  - Les Clubs Inter Ateliers : créés à la fin des promotions, chaque stagiaire peut y siéger un an avant de rejoindre s'il le souhaite l'Association des Anciens de l'EDECE. Leur rôle est de conserver la dynamique des ateliers et de garder un contact opérationnel avec les participants.
  - L'Association des Anciens de l'EDECE prend la suite avec sa propre dynamique.

Les objectifs de l'EDECE à sa création prévoyaient pour chaque année :

- 60 candidats accueillis
- 45 stagiaires accompagnés
- 25 créations ou reprises d'entreprises, ou solutions en tant que salariés

### **La Pépinière du Brignon :**

Cette pépinière d'entreprises généraliste a été créée en janvier 2016, comme un complément et un prolongement de l'EDECE, dont elle est voisine au sein du Château Brignon à Carbon-Blanc. Elle est portée par une association ad hoc, l'"association Pépinière du Brignon".

Elle est destinée à héberger en priorité des entreprises en création dont les porteurs de projet sont issus de l'EDECE, mais elle est également ouverte à d'autres projets, sous réserve de validation par le comité d'agrément.

Elle offre aux entreprises hébergées les services suivants :

- hébergement : les entreprises sont accueillies pour une durée maximale de 36 mois, afin de mieux les sécuriser notamment durant leur troisième année d'existence, souvent la plus délicate. Chaque poste de travail (10 m<sup>2</sup>) est loué moyennant un loyer mensuel de 100€ la première année, et de 200€ les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.
- services mutualisés : la pépinière assure un service d'accueil, de courrier et met à disposition du matériel bureautique (imprimante, photocopieur) et de vidéo-projection, ainsi qu'une salle de réunion.
- accompagnement : un accompagnement est proposé aux porteurs de projet, dans le prolongement des actions de l'EDECE, avec notamment pour objectif de leur faciliter l'accès à des réseaux d'affaires, tout en continuant à approfondir leurs compétences en pilotage et gestion de leur nouvelle entreprise. L'accent est également mis sur l'échange et le partage d'informations entre porteurs de projets, de façon informelle (favorisée par l'implantation de la pépinière en espace de travail ouvert), ou plus structurée (groupes de travail par affinités, conférences thématiques, etc.)
- une réflexion est engagée sur la création en 2017 d'un pôle spécialisé numérique au sein de la pépinière, afin de faciliter l'émergence de projets dans ce secteur d'activités sur la rive droite.

## ➤ **Bilan du programme d'actions 2016 :**

### **EDECE :**

Au bout de 2 ans, l'EDECE affiche les résultats suivants :

- Nombre de contacts avec des porteurs de projet : 112
- Dont 100 ont été retenus et ont suivi le parcours proposé par l'EDECE, dans 8 promotions successives (la promotion en cours compte 20 stagiaires).
  
- 40 autres projets sont en cours d'élaboration.
  - 42 stagiaires ont mené à bien leur reclassement professionnel :
    - 11 personnes ont retrouvé un emploi salarié ;
    - 2 personnes ont créé leur activité par le biais du portage salarial ;
  
    - 29 personnes ont créé leur entreprise (y compris sous statut d'auto-entrepreneur)

Les objectifs initiaux ont donc été atteints.

Par secteurs d'activité, 40% des projets concernent des services aux particuliers, 30% des services aux entreprises, et 20% des activités de commerce non sédentaire.

Certains projets présentent un caractère innovant comme par exemple :

- adaptation de mobilier, notamment de salle de bains, pour faciliter le maintien à domicile de personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- cabinet de psychologie pour animaux.

### **Pépinière du Brignon :**

A ce jour, 10 entreprises sont abritées par la pépinière qui a été inaugurée le 2 février 2016 et a accueilli les premières entreprises hébergées en mai 2016. Les objectifs de la première année ont donc été atteints.

La pépinière veille, selon sa charte fondatrice à n'accepter que des entreprises non concurrentielles entre elles, afin de s'organiser autour de leur complémentarité, tout en favorisant les échanges entre les créateurs des entreprises hébergées.

Conformément aux engagements pris, elle est accessible à une entreprise qui ne sortirait pas de l'EDECE.

Les entreprises hébergées ont donc des activités très variées :

- conseil aux entreprises et à leurs dirigeants, dans différents domaines complémentaires (ressources humaines, coaching, veille économique et achats publics, ...) ;
- services aux particuliers : expertise automobile, architecture d'intérieur, adaptation de mobilier aux besoins de personnes âgées ou à mobilité réduite, ... ;
- commerce de gros d'appareils de filtrage d'eau ;
- recherche sur la tolérance aux médicaments.

## ➤ **Programme d'actions 2017 :**

L'EDECE a atteint les objectifs annuels fixés à sa création, et elle vise à maintenir un nombre de porteurs de projets accompagnés de l'ordre de 50 au minimum par an, tout en améliorant sa capacité de détection de projets par une présence accrue sur les manifestations et salons dédiés à la création d'entreprise.

La Pépinière du Brignon se fixe comme objectif d'accueillir à nouveau une dizaine d'entreprises en 2017, soit 20 entreprises hébergées en fin d'année.

A noter également que la pépinière et l'EDECE poursuivront en 2017 leur contribution au redéploiement et au développement du Club d'entreprises de Carbon-Blanc.

➤ **Plan prévisionnel de financement :**

**BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE L'EDECE**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2016 pour un montant de 19 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 19 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 195 750 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 9,7% du budget global défini comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant TTC</b>
Coûts pédagogiques	100 000	Conseil régional	20 000
Appui pédagogique	70 000	Bordeaux Métropole	19 000
Gestion administrative	15 000	Mairie de Carbon-Blanc	20 000
Communication & documentation	2 100		
Locations mobilières	2 000	Fonds social européen (FSE)	97 875
Fournitures & divers	2 450		
Entretien & réparations	3 000	Fonds d'amorçage CERFRANCE	38 875
Frais de déplacement	500		
Dotation aux amortissements	700		
<b>Total</b>	<b>195 750</b>	<b>Total</b>	<b>195 750</b>

**BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE LA PEPINIERE DU BRIGNON**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2016 pour un montant de 10 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 65 827 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 15,19% du budget global défini comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant TTC</b>
Loyers reversés à la ville (2/3 des loyers encaissés)	13 067	Loyers encaissés	19 600
Salaires et charges	30 000	Bordeaux Métropole	10 000
Location matériel bureautique, photocopieur, etc.	8 000	Mairie de Carbon-Blanc	10 000
Communication & événements	5 000	FSE (40% des besoins)	26 227
Documentation	2 000		
Fournitures diverses	5 500		
Divers	2 260		
<b>Total</b>	<b>65 827</b>	<b>Total</b>	<b>65 827</b>

➤ **Indicateurs financiers**

EDECE

	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel / budget global	0%	0%
% de participation de BM / Budget global	9.7%	9.7%
% de participation des autres financeurs / Budget global	69.9%	80.5%

Pépinière du Brignon :

	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel / budget global	45.6%	46.2%
% de participation de BM / Budget global	15.2%	19.2%
% de participation des autres financeurs / Budget global	55.0%	46.2%

➤ **Modalités de versement des subventions :**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, les subventions seront versées forfaitairement en une seule fois.

➤ **Obligations des organismes subventionnés :**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 portant sur la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

**VU** la demande formulée par l'école des entrepreneurs et des chefs d'entreprises en date du 2 août 2016,

**VU** la demande formulée par la pépinière d'entreprises du Brignon en date du 2 août 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les actions menées d'une part par l'EDECE et d'autre part par la pépinière du Brignon contribuent au développement de l'entrepreneuriat, à l'émergence de nouvelles entreprises, et à la création d'emplois sur le territoire de la commune de Carbon-Blanc, et plus généralement sur les communes de la rive droite de la métropole, et qu'elles s'inscrivent à ce titre dans le cadre de la feuille de route de développement économique de Bordeaux Métropole,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à l'association EDECE une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 € au titre du programme d'actions 2017 ;

**Article 2 :** d'attribuer à l'association pépinière du Brignon une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre de son programme d'action 2017 ;

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 MAI 2017</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Virginie CALMELS
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 MAI 2017</b>	